

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ASSAINISSEMENT ET
DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi

Agence du Bassin du Fleuve Niger
(A.B.F.N)



**PROJET DE REHABILITATION ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DU
FLEUVE NIGER (ABFN)**

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES (SPM)

JUILLET 2018

CONTEXTE

Le Mali est un vaste pays continental d'une superficie de 1 241 238 km² dont les 2/3 sont désertiques et sahéliens. Il est situé dans la partie nord de l'Afrique de l'Ouest et partage plus de 7200 km de frontières avec sept pays voisins dont : le Sénégal à l'Ouest, la Guinée et la Côte d'Ivoire au Sud, le Burkina Faso et le Niger à l'Est et l'Algérie et la Mauritanie au Nord.

Deux fleuves traversent le Mali dont le plus important est le fleuve Niger avec une longueur de 1750 km dans ce pays. Le fleuve Niger doit sa réputation de fleuve nourricier grâce à ses immenses richesses naturelles et potentialités et aux peuples qui vivent de ses bienfaits. Il offre poissons, riz, bétail, produits maraichers et permet ainsi le transport de ces produits vers les marchés locaux et régionaux.

Malgré ces énormes potentialités économiques, les régions du nord restent caractérisées par un sous-développement endémique. A l'instar du reste du Mali, la pauvreté y est un phénomène essentiellement rural caractérisée par des niveaux bas de productivité agricole et un isolement limitant les perspectives de progrès. Cet isolement est plus accentué pour le delta intérieur du Niger (DIN), devenant ainsi un véritable handicap au développement de cette zone, qui pourtant recèle davantage de potentialités.

En vue de contribuer au développement de cette zone agro-écologique fragile, le Gouvernement du Mali a sollicité et obtenu un crédit auprès de la Banque mondiale pour financer le projet de réhabilitation économique et environnementale du Fleuve Niger (PREEFN).

Il s'agit, pour le Gouvernement du Mali, de lutter efficacement contre les effets des changements climatiques sur le fleuve Niger et lui permettre de continuer à fournir les services écosystémiques.

L'Agence du Bassin du Fleuve Niger (ABFN) du Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, en sa qualité d'Agence d'Exécution, compte utiliser une partie de ce crédit pour effectuer les paiements au titre de la gestion du projet, en ce qui concerne les prestations du personnel nécessaire à la mise en œuvre du PREEFN.

Les présents termes de référence sont initiés à cet effet.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Le projet de Réhabilitation Economique et Environnementale du Fleuve Niger au Mali (PREEFN) comporte essentiellement les trois composantes suivantes :

- Renforcement de la gestion stratégique et du suivi des ressources du fleuve Niger l'amélioration de la navigabilité du fleuve Niger au Mali ;
- Amélioration de la viabilité socio-économique des activités sur le fleuve Niger l'amélioration des conditions de vie des populations et des écosystèmes dans le Delta Intérieur du Niger ;
- Gestion du projet.

La première composante comprend les deux sous – composantes suivantes :

Sous – composante 1.1 : Renforcement du suivi environnemental du fleuve Niger.

La mise en place d'un Observatoire pour le suivi du fleuve Niger au Mali s'inscrit dans le cadre stratégique établi par le Programme national de sauvegarde du fleuve Niger (PNS-FN), l'objectif visé par ce programme étant de contribuer à la réalisation et à la capitalisation de tous les stocks (économiques, environnementaux ou sociaux), et à la mobilité sur le fleuve Niger.

Cet Observatoire fournira aux parties prenantes maliennes un accès plus efficace et durable aux données et informations sur le fleuve Niger et son bassin, et mettra au point une infrastructure de données spatiales (IDS).

Sous – composante 1.2 : Soutien à la gestion stratégique des infrastructures, des ressources et des parties prenantes dans le Delta Intérieur du Niger (DIN).

La gestion du DIN se constitue essentiellement de la gestion des services publics et des structures décentralisées des ministères du Développement rural (agriculture, élevage et pêche), de l'Eau, des Transports et de l'Environnement. Cette gestion implique également des organisations socioprofessionnelles et non gouvernementales dans ces secteurs, le secteur privé et les communautés locales. Malgré l'existence de politiques et stratégies relatives à la croissance et au développement local avec des conséquences sur l'utilisation des ressources du fleuve, les dispositions actuelles laissent en suspens la question de la gestion de nombreux intérêts et besoins concurrents.

La sous-composante sera donc utilisée pour soutenir les organismes multipartites en identifiant les domaines d'intérêts concurrentiels et les communes afin de leur permettre d'améliorer leur gestion des ports neufs et réhabilités, et des berges du fleuve consolidées.

La Composante 2 porte sur la viabilité socio-économique des activités sur le fleuve Niger

L'amélioration des conditions socio-économiques de la population vivant dans les villages et les communes ciblées comprendra des investissements se renforçant mutuellement. Il s'agira d'améliorer l'accès aux marchés et le transport des personnes. Les investissements viseront également d'améliorer l'accès aux activités socio-économiques auxquelles les personnes prennent part en vue de générer des biens à échanger, ainsi que de la protection des écosystèmes du DIN qui fournissent les opportunités adéquates au renforcement des moyens de subsistance des populations.

Cette composante comprend les quatre sous – composantes suivantes :

Sous – composante 2.1 : Améliorer la navigabilité du DIN

Elle repose essentiellement sur le dragage et le balisage du chenal navigable en sections discontinues d'environ 108 km, là où le fleuve n'est pas assez profond et pose des problèmes lorsque les eaux deviennent trop basses pour le passage des bateaux.

L'estimation de la quantité minimale de dragage pour le tronçon de Ké Macina à Akka de façon à assurer la navigation pendant huit (8) mois et pour un débit de 150 m³/s, prévoit le dragage d'environ 3,3 de m³ de matériau.

Le projet soutiendra l'installation de 27 balises de chenaux supplémentaires dans le DIN pour signaler les zones à problèmes, afin de permettre aux navires de naviguer de façon plus sûre sur les segments dangereux.

Sous - composante 2.2: Accroître la fiabilité des nœuds de transport par voies navigables intérieures au moyen de la construction/réhabilitation d'infrastructures portuaires du fleuve

Les nouveaux quais à créer sont basés sur l'étude de préfaisabilité réalisée pour Kouakourou, et comprennent des éléments similaires adaptés à chaque site. Le plan comprend une plateforme d'accostage au centre, bordée en amont par un épi et d'une plateforme de commerce, et en aval par un épi. Une rampe d'accès relie la plateforme d'accostage à la plateforme de commerce.

La plateforme de commerce et les épis, qui sont construits dans le lit du fleuve, serviront à protéger la plateforme d'accostage contre le courant d'eau et les intempéries.

L'ensemble de l'ouvrage constitue également une butée pour les berges, les protégeant ainsi contre l'érosion.

Sous - composante 2.3: Amélioration des opportunités socio-économiques et des fonctions écosystémiques du DIN.

Les investissements du PREEFN pour l'amélioration de la navigabilité sur le DIN complèteront l'accès aux marchés et le transport des personnes et fourniront des investissements nécessaires à l'amélioration de la situation socioéconomiques des populations locales et les fonctions écosystémiques dans le DIN. Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des populations, le PREEFN cherche à adopter des approches participatives et inclusives pour la mise en œuvre d'activités identifiées au moyen d'une collaboration avec une variété d'acteurs différents, ainsi qu'à répondre aux besoins locaux et à renforcer les plans de développement local et régional. L'objectif de ces investissements est de réduire la pauvreté et d'assurer le développement durable tout en préservant l'écosystème du fleuve Niger.

Les analyses et les consultations avec les communes ciblées par le PREEFN ont identifié plusieurs activités prioritaires qui seront au centre des investissements : riz irrigué, élevage, pêche et aquaculture, cultures maraîchères pour les femmes, cultures d'arbres pour les jeunes, reboisement et centres d'information et services de vulgarisation.

Pour satisfaire les besoins les plus pressants des collectivités locales, en conformité avec les PDSEC et pour faire face aux conséquences du changement climatique, cette sous composante se concentrera sur les activités traditionnellement pratiquées dans les communes ciblées, mais avec l'objectif de les améliorer.

Sous - composante 2.4: ouverture et réhabilitation des canaux, et protection des rives

Le réseau de chenaux situés dans le DIN est essentiel pour la vie économique des populations de cette région. Les activités de cette sous-composante porteront sur la réhabilitation ou l'ouverture de canaux, où les flux naturels ont été bloqués, ce qui ne leur permet plus de jouer leurs rôles essentiels de voie de transport, de remplissage des bassins pour l'aquaculture et l'agriculture, ou d'approvisionnement de plaines aux fins d'activités économiques. Elles concerneront également la construction de canaux destinés à assurer les fonctions essentielles à une vie harmonieuse de la population de plus en plus nombreuse.

La troisième composante concerne la gestion du projet.

Elle garantira une planification opérationnelle, un suivi et une mise en œuvre efficaces du projet. Elle permettra de financer les coûts opérationnels de l'Agence du Bassin du Fleuve Niger pour la supervision, la mise en œuvre et le suivi des activités du projet.

JUSTIFICATION DE LA MISSION

La passation des marchés pour le projet sera réalisée conformément aux Directives de la Banque mondiale. De même, la procédure d'appel d'offres devra être conforme aux procédures acceptables par la Banque mondiale.

Il est donc nécessaire le recours à un Spécialiste en Passation des Marchés au sein de l'équipe de mise en œuvre du PREEFN pour assurer le recrutement de prestataires qualifiés capables de rendre des services de qualité.

MANDAT DU SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES

1. Mettre sur pied la fonction de passation des marchés et en assurer le contrôle qualité ;
2. Mettre en place les instruments de base de la passation de marchés (manuel des opérations, directives et documents de gestion des marchés conforme aux exigences du manuel d'exécution du projet);
3. Mettre en place des outils de gestion des marchés adaptés aux besoins du projet, dont le plan annuel de passation des marchés et sa mise à jour périodiquement ;
4. Développer des mécanismes de suivi de l'exécution des contrats ;

5. Développer les mécanismes, procédures et pratiques nécessaires à l'intégrité du système de passation des marchés dont le système de classement.

NATURE ET ETENDUE DES SERVICES

Sous la supervision générale du Coordonnateur du projet, le SPM :

1. Sera responsable de la mise en place d'un système simple de gestion de la passation des marchés comprenant (i) la planification des opérations de passation des marchés, (ii) le suivi de l'avancement, (iii) l'analyse des écarts entre les réalisations et le plan de passation des marchés.
2. Sera responsable du contrôle qualité de l'ensemble du processus d'acquisition, et plus précisément de ce qui suit :
 - a. Faire le suivi auprès des services techniques bénéficiaires de l'acquisition ou de l'unité de coordination du projet de la préparation et la finalisation des termes de référence (TDR), pour les acquisitions de service de consultant, et des spécifications techniques des biens et travaux ;
 - b. Faire le contrôle qualité des dossiers d'appel d'offres, et des demandes de propositions (suivant les modèles fournis par l'IDA) devant être soumis à la non objection de l'IDA, et assurer leur transmission/vente selon le cas ;
 - c. procéder au lancement des appels d'offres (le cas échéant aux avis à manifestation d'intérêt ou présélection), selon les modes convenus dans les accords de prêts ou de dons ;
 - d. assurer le contrôle qualité des rapports d'évaluation des offres et propositions reçues, y compris des rapports d'ouverture des offres, et assurer le secrétariat des séances publiques d'ouverture des plis ;
 - e. Assurer que les rapports d'ouverture de plis et d'évaluation des offres sont signés conjointement par les membres désignés de ces commissions ;
 - f. être l'interlocuteur du bailleur de fonds pour toutes les questions relatives aux acquisitions notamment pour toutes les communications liées à l'obtention des non objections du bailleur de fonds ;
 - g. Assurer le contrôle qualité des contrats préparés par les experts techniques, après l'obtention des avis de non objection si c'est requis, et veiller à leurs signatures par les personnes habilitées à le faire ; et
 - h. concevoir et mettre en place une base de données fournisseurs, et développer des statistiques de gestion qui permettront aux bailleurs de mesurer le niveau de performance de l'équipe chargée de la passation des marchés.
3. Il sera chargé de vérifier la planification, préparation et charger de la consolidation des plans de passation des marchés des services de consultants et de fournitures et travaux pour chaque projet ;
4. Il sera responsable de l'établissement de tous les rapports d'activités prescrits par le manuel des procédures d'acquisition de l'unité de coordination du projet, mais également de tout autre rapport que les bailleurs pourraient demander dans le cadre de l'exécution du projet.
5. Il devra mettre en place un système de classement des dossiers de passation des marchés qui inclura pour chaque marché tous les documents relatifs à ce marché y inclus les documents relatifs aux paiements, en vue de permettre toute revue a posteriori de l'IDA.

INCOMPATIBILITE AVEC CERTAINES FONCTIONS D'EXECUTION

Afin d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêt qui pourraient ne pas lui permettre de donner un avis objectif dans le seul intérêt du client, le SPM :

- a. ne sera pas membre de la Commission d'Evaluation à laquelle il/elle apporte un conseil utile pour le respect des règles ; il/elle pourrait cependant assurer le secrétariat de la Commission des Marchés, organe de contrôle interne ;
- b. ne devra pas participer aux opérations d'exécution du marché notamment (i) les réceptions de qualité ou de quantité et (ii) le paiement ; il/elle apportera un éclairage en cas de contentieux dans l'interprétation des clauses du contrat ; et
- c. ne devra pas être dans une position de gestionnaire comptable de matières.

ROLE DE CONSEIL AUPRES DU COORDONNATEUR DU PREEFN

Dans sa mission au sein de l'équipe, le SPM apportera un conseil utile à tous les membres de l'équipe dans :

- a. la phase d'ouverture des plis, d'évaluation des offres et de proposition d'attribution du marché ;
- b. l'assistance à la réponse aux demandes de clarification des soumissionnaires ;
- c. la réponse aux commentaires de la Banque et de tout autre bailleur de fonds ;
- d. les propositions de solution alternative lorsqu'un problème de passation des marchés ne peut être résolu à l'interne ;
- e. l'examen de toute correspondance arrivée ou départ concernant la passation des marchés afin de s'assurer que le courrier a reçu le traitement adéquat dans le parfait respect des règles ; et
- f. l'interprétation des clauses du contrat en cas de différend pendant l'exécution du contrat.

OBLIGATIONS DU SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES

Le SPM signera un contrat de performance avec la coordination du projet afin d'assurer en temps voulu (i) la production régulière des mises à jour du plan de passation des marchés du projet, (ii) le rapport d'activité mensuel, (iii) la qualité des dossiers d'acquisition, y compris celle soumis à l'avis de non objection de la Banque, et (iv) la tenue à jour des fiches d'acquisition devant servir de support aux revues a posteriori des marchés (PPRs) passés qu'effectuera la Banque. Le SPM contribuera aux différents rapports sur l'état d'avancement du projet et aux rapports financiers si requis.

OBLIGATIONS DE L'ADMINISTRATION (PREEFN)

L'administration remettra au SPM l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission. Elle remettra également à la disposition dudit spécialiste, les locaux et équipements nécessaires pour assurer une bonne prestation de service. Une évaluation de la performance du SPM sera faite tous les six mois au cours de la première année. Au cas où la performance du SPM est satisfaisante et le contrat reconduit, l'évaluation de sa performance sera annuelle.

DUREE DE LA MISSION :

La durée totale des prestations est de 1 an renouvelable à temps plein assortie d'une période d'essai de six (6) mois. Au cas où la performance du SPM est satisfaisante, son contrat pourra être reconduit pour

couvrir la durée du Projet, sous réserve de l'évaluation annuelle de sa performance jugée satisfaisante par le Coordonnateur national de l'UGP, et confirmée avec l'avis de la Banque mondiale.

Lieu d'affectation : Bamako avec des déplacements dans les sites du projet, en fonction des besoins.

QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES ET ACADEMIQUES

1. Un diplôme supérieur en Ingénierie, Administration publique, Droit commercial, ou Gestion (minimum Bac + 4, équivalent d'une maîtrise (Master));
2. Excellente connaissance des techniques de passation des marchés en générale et des règles de procédure de passation des marchés des banques multilatérales de développement : Banque africaine de développement et Banque Mondiale, aussi bien que du cycle de projet ;
3. Expérience professionnelle : 5 ans minimum dont 3 ans au moins dans le domaine de la passation des marchés en qualité d'expert en passation des marchés pour des projets cofinancés par la Banque mondiale ;
4. Bonne connaissance du français de même qu'une aptitude à communiquer oralement et verbalement aussi bien avec les responsables du projet, que la hiérarchie et les collègues ;
5. Une bonne capacité de résolution des problèmes liés à la Passation de marchés publics ;
6. Une connaissance informatique des logiciels courants (Word, Excel, Power Point, E-mail et autres outils de communication); et
7. Bonne aptitude pour la communication et le travail en équipe.

NB : Le Consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, (édition de Janvier 2011 version révisée de Juillet 2014).

S'agissant d'un poste contractuel, il reste entendu que le recrutement d'un candidat fonctionnaire doit satisfaire aux dispositions de la clause 1.13 d) des 'Directives Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID' de Janvier 2011 version révisée de Juillet 2014, qui précisent que les représentants du gouvernement et les fonctionnaires du pays de l'Emprunteur peuvent être engagés pour des marchés portant sur des services de conseil, à titre individuel ou en tant que membres de l'équipe d'experts d'un bureau de consultants, sous réserve que cela ne soit pas incompatible avec le droit de la fonction publique ou d'autres lois et règlements, ou politiques du pays de l'Emprunteur et (i) s'ils sont en congé sans solde, retraités ou ont démissionné ; (ii) s'ils ne sont pas engagés par l'organisme pour lequel ils travaillaient avant leur départ en congé sans solde, en retraite ou leur démission ; et (iii) si leur engagement ne donne pas lieu à un conflit d'intérêts (voir paragraphe 1.9).

CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature dont la composition est décrite ci-dessous doit être adressée au Directeur Général de l'ABFN et parvenir au plus tard le **mardi 14 août 2018 à 16 heures** sous pli fermé dans une enveloppe de format A4 portant la mention précisant le poste au siège de l'ABFN sis Baco Djicoroni ACI Baco Djicoroni ACI Rue 627 Porte L 3120, Tél : 20 28 19 92 - Bamako.

- Une Demande manuscrite adressée au coordinateur du projet ;
- Une lettre de motivation datée et signée ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- La photocopie certifiée du(des) diplôme(s) (ou lettres d'équivalence pour les diplômes étrangers) et attestations mentionnés dans le curriculum vitae (CV) ;
- Les copies légalisées des attestations de travail.